

Voici ce que, d'après la déclaration de Mirey, le cuisinier, l'enquête espagnole établit :

« Vernier et Toussaint sont en réalité les frères Rorique. La goélette est bien celle du prince Hinoï, on lit l'ancien nom sous le nouveau. Un soir, les deux frères Rorique sont seuls sur le pont, Téhahé, Gibson, Mirey sont descendus se coucher ; quant au passager, malade, il est allé dans sa cabine.

Téhahé, qui a trop chaud, est monté sur le pont. A 20 heures, deux coups de revolver claquent ; Gibson monte voir ce qui se passe et Léonce, qui l'attendait le foudroie d'une balle et l'achève de trois autres. Mirey a passé la tête par l'écouille :

« Si tu montes, je te tue, crie Joseph. »

Apeuré, Mirey jure avec des sanglots de les suivre partout, de ne pas les dénoncer. Joseph faiblit :

« Epargnons-le. »

« Soit, dit Léonce, mais nous avons tort. »

Mirey va se coucher.

Au jour, Alexandre-Léonce fait monter tout le monde, distribue du tabac :

« Je vais vous déposer dans une île déserte avec des vivres et vos gages. »

Au passager, il fait porter un « remède » ; une heure plus tard, il est mort. Mirey, lui, veut rester sur le bateau ; deux matelots, après avoir reçu leur paye, se voient offrir du rhum ; ils périssent après une horrible agonie. Les deux indigènes ont échappé à l'horrible fin, mais Joseph braque son revolver ; il n'a pas besoin de tirer, les deux canaques ont sautés par-dessus bord.

Ne reste à bord que Mirey, les deux frères, au prix de sept crimes, la goélette est à eux. On retaille les lettres de plomb du premier nom, pour composer, sur la coque, le nouveau, on les complète avec du fer blanc.

Il faut vivre, commercer. La goélette croise devant les îles Gilbert ; mais celles-ci sont britanniques, et la police anglaise est bien faite. La *Poi* gagne une île non civilisée de Pérou. A l'unique européen de l'île, ils racontent qu'ils ont perdu leur équipage. Ils demandent des hommes et en obtiennent à la condition de les déposer dans l'île au retour.

Mais les Rorique sont inquiets, leurs nerfs sont à bout, ils réagissent en tortionnaire, battent les matelots au fouet. Dans la petite île d'Apamama, le roi leur rend visite, on commerce, on s'accueille fraternellement ; mais des bruits fâcheux circulent et on appareille précipitamment.

Mais la belle vie est finie. La dénonciation, les preuves irréfutables, les frères Rorique sont arrêtés et transférés à Manille. Mais la goélette est « francisée », donc territoire français, c'est donc des lois françaises ; plus exactement le code maritime international appliqué par la France en tribunal maritime. Enfin, on les transporte à Toulon, enfin à Brest où ils seront jugés.

Là, ils reconnaissent enfin être les Rorique, mais nient énergiquement les crimes. Ils produisirent leur journal de bord dans lequel était détaillée « leur version des faits », c'est-à-dire, mutinerie, accidents, et désertions des 4 canaques.

Le 8 décembre 1893, Alexandre et Joseph Rorique sont condamnés à mort, et Hippolyte Mirey, le cuisinier, acquitté.

Le 13 décembre, arrive au tribunal, une lettre anonyme :

« Les deux assassins et pirates, ne sont point natif du Transvaal. Ils sont natifs d'Ostende et se nomment Léonce De Graeve et l'autre est son frère cadet... »

On demanda confirmation aux autorités belges. La réponse fut une note, merveilleusement élogieuse, rappelant les sauvetages accomplis par les

deux frères. Stupeur ! Les pirates assassins avaient commencé par être des héros !

En Belgique, des « Comités de défense » se constituèrent. Le plus utile de leur action constata à déconsidérer l'unique témoin, Mirey, puis ils y mêlèrent la politique, mais le gouvernement belge ne pouvait trop avancer.

La peine des frères De Graeve fut commuée en travaux forcés à perpétuité. Ils furent envoyés au bagne. Léonce y mourut. Eugène, lui, fut gracié le 24 août 1899.

Et chose extraordinaire, il sut inspirer une si grande confiance au prince de Monaco, ce grand marin, cet incontestable homme d'honneur, que celui-ci lui confia le commandement de son yacht. Après quoi Eugène fut nommé... chef de la police des quais à la Trinidad !